



Argent curatelle

Par tiphaine

bonsoir

j'ai une amie qui me doit de l'argent
sauf qu'elle est sur curatelle renforcée
j'aimerais savoir si je peux avoir des ennuis
merci de votre compréhension

Par yapasdequoi

Bonjour,
Quelle sorte d'ennuis ?
Si vous voulez demander à être remboursé, il faut adresser une preuve de cette dette au curateur.

Par tiphaine

je peux avoir des ennuies
je lui acheter pleins choses
elle me doit 200euros
a cause de ca
je peux avoir des problemes

Par yapasdequoi

Mais non : vous avez le droit de lui faire des cadeaux.

Par LaChaumerande

Bonjour

Est-ce votre amie vous a demandé d'acheter à sa place en vous promettant de vous rembourser ?

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez lui faire des cadeaux

ou bien vous pouvez apporter preuve qu'elle vous a demandé de faire ces achats pour elle, vous apportez les preuves à sa curatrice à qui vous pouvez demander le remboursement

ou bien votre amie peut vous rembourser progressivement si elle met 50 euros par mois pendant 4 mois

dans l'immédiat, arrêtez de lui prêter de l'argent, c'est pour vous comme pour elle

Par Henriri

Hello !

Tiphaine c'est très curieux de dire que votre amie vous doit d l'argent "à cause" de plein de choses que vous lui avez achetées sauf si vous voulez dire que pour avez fait des achats à sa place et que maintenant vous voulez vous faire rembourser.

Si vous avez une preuve formelle de cette "dette" (pas seulement de vos achats), adressez-vous à son curateur pour vous voir s'il veut bien vous rembourser (cf Yapasdequoi). Mais ce n'est pas acquis d'autant plus si le curateur s'y intéresse pour protéger votre amie.

Au fond vous ne "risquez" que de perdre ces 200?. Le curateur qui gère l'argent de vie de votre amie (selon ses ressources et ses besoins courant) n'est absolument pas obligé de vous rembourser.

A+

Par tiphaine

merci pour tous vos conseil
ca m'a bien aidée